

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Ile-de-France

Jacques Bouyssou

Les avocats turcs libérés avec le soutien du barreau de Paris

Propos recueillis par Jonathan Vayr

DOCTRINE

Page 7

■ Droits européen et de l'UE

Bernard Brenet

L'UE, une quasi-fédération à reconfigurer ?

JURISPRUDENCE

Page 10

■ Concurrence / Consommation / Distribution

Caroline Bouix

L'association la SPA, lorsqu'elle procède au don de chiens, n'agit pas en tant que professionnel au sens de l'article L. 132-1 du Code de la consommation (Cass. 1^{er} civ., 1^{er} juin 2016)

CULTURE

Page 16

■ Exposition

Nicole Lamothe

Propos d'Europe

ACTUALITÉ Ile-de-France



Les avocats turcs libérés avec le soutien du barreau de Paris ^{120x1}

Entretien avec Jacques BOUYSSOU, fondateur de l'Observatoire international pour la défense des avocats en danger

Propos recueillis par Jonathan VAYR

Accusés de soutien au terrorisme et d'atteinte à la sécurité de l'État, les deux avocats turcs Ayşe Acinikli et Ramazan Demir ont finalement été libérés le 6 septembre dernier. Au cours de leurs cinq mois de détention, ils avaient reçu un fort soutien de la part du barreau de Paris qui était présent pour leur libération.

Arrêtés le 16 mars 2016 par le pouvoir turc, les avocats défenseurs des droits de l'Homme Ayşe Acinikli et Ramazan Demir étaient détenus en prison depuis le mois d'avril. Maintenus en détention avec des chefs d'inculpation tels que « soutien au terrorisme » ou « atteinte à la sécurité de l'État », Ayşe Acinikli et Ramazan Demir étaient en réalité coupables d'avoir effectué leur travail d'avocat. On leur reprochait notamment d'être allés visiter leurs clients en prison ou d'avoir déposé des plaintes auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Révolté par ce qu'il considère comme une violation des droits de l'Homme et de la défense, Jacques Bouyssou a rapidement monté un groupe de défense avec trois

autres avocats parisiens (Martin Pradel, Jennifer Halter et Rusen Aytac) pour alerter l'opinion publique. Avec le soutien du barreau de Paris, le groupe a organisé de nombreuses actions telles que l'envoi de cartes postales à leurs confrères emprisonnés, la mobilisation sur les réseaux sociaux, ainsi que l'organisation d'un concours de plaidoirie internationale qui a eu lieu à la Maison du barreau de Paris le 21 juillet dernier. Présent lors du premier et du second procès, la délégation française a pu célébrer avec leurs confrères la libération des deux avocats. Le barreau reste cependant mobilisé, car le jugement du fond de l'affaire a été renvoyé au 22 novembre.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34